N. 29. TOME Ier 1ère ANNÉE SAMEDI 5 FEVRIER 1842

ON S'ABONNE

— Au bureau central, à l'imprimerie de la Banque de Pologne.

— Chez tous les libraires.

— Et à tous les bureaux de poste.

Pour 3 *mois*

Varsovie: R. ar. 2, c. 25 (15 f.)
à domicile. 2, 40 (16 f.)
Province 3, (20 f.)

Un N°. isolé — c. 5 (10 gr.)



On reçoit les avis à insérer, tous les jours de dix heures du matin à cinq heures du soir, au bureau du journal.

Le prix des insertions, se règle à l'amiable.

Les lettres adressées à la rédaction doivent être affranchies.

LE GLANEUR DE VARSOVIE



VARSOVIE 5 *Février*. — Le ci-devant membre du conseil d'état du Royaume de Pologne, Joseph Tabęcki, est décédé à Varsovie, le 3 Février courant.

ST. PETERSBOURG, 9/21 *Janvier*. — Par un rescrit en date du 29 Décembre dernier (v. s.), S. M. l'Empereur a daigné conférer l'ordre de l'Aigle-Blanc au lieutenant-général et sénateur Broniewski.

ODESSA, 5 *Janvier*. — La valeur des revirements du commerce d'Odessa pendant l'année qui vient de s'écouler, s'est élevée à la somme de 16,292,582 rbls. d'arg., savoir à 10,771,633 rbls. d'arg. en *exportations*, et à 5,520,949 rbls. d'arg. en *importations*. Ces chiffres sont inférieurs à ceux que notre commerce a obtenus dans les trois dernières années, et principalement en 1839. Il faut attribuer ce résultat au prix élevé des nolis et à la cherté des grains sur notre place, pendant l'année 1841. Une assez forte quantité de céréales est restée, par là, non expédiée, au 1er Janvier.

Toutefois, l'année 1842 s'ouvre sous des auspices assez favorables. L'aspect des champs d'automne, dans le midi de la Russie, a été très-beau, et si la Providence nous accorde un printemps aussi favorable que l'hiver dont nous jouissons, nous pouvons espérer que l'abondance des récoltes nous mettra à même de pouvoir lutter plus avantageusement avec les prix de l'extérieur.

(*Journal de St. Pétersbourg*.)

PARTIE POLITIQUE.

PARIS 26 *Janvier*. — Chambre des députés. — La discussion soulevée hier à la suite de l'amendement de M. Gustave de Beaumont, a été des plus intéressantes, et a donné lieu à une longue conversation politique entre MM. Odilon Barrot et Mauguin d'un côté, et M. Guizot de l'autre. L'opposition a soutenu que, dans la question pendante entre les deux gouvernements, l'Espagne avait suivi une règle dont elle ne pouvait s'écarter; car, en vertu d'un article de la constitution, le plein et entier exercice du pouvoir royal est conféré au régent. M. Guizot ne pouvait ignorer cet article, et, quand il a nommé M. de Salvandy ambassadeur, il devait savoir comment on le recevrait à Madrid, et à quelle personne il remettrait ses lettres de créance. Si des doutes se fussent élevés sur ce point dans son esprit, il était tout simple qu'il prît des renseignemens à l'ambassade espa-

gnole, qui lui eût appris les prescriptions des lois constitutionnelles de l'Espagne.

Tel est le langage de l'opposition. A tous ces raisonnements, M. Guizot a opposé les précédents en vigueur dans les états constitutionnels. »En Grèce, a-t-il dit, l'Europe a envoyé des ministres à un roi mineur. Ces ministres, ceux de la France comme les autres, ont été accrédités auprès d'un roi mineur. C'est à lui-même qu'ils ont remis leurs lettres de créance en présence de la régence.«

»Au Brésil, l'empereur don Pedro II. était mineur; le régent, M. Feijo, élevait la même prétention qu'on élève aujourd'hui à Madrid; il la porta à la connaissance de tous les membres du corps diplomatique à Rio-Janeiro, elle fut unanimement repoussée plus tard par les instructions venues d'Europe, comme elle l'avait été au premier moment par les agens diplomatiques accrédités au Brésil.

» Le régent renonça à sa prétention, et les lettres de créance furent remises à l'Empereur mineur, en présence du régent qui les reçut de sa main.«

Voilà les faits récents dans les états constitutionnels les plus analogues à l'Espagne par leur origine, par leur langue, par leurs institutions.

» Rien de plus simple, messieurs, c'est là le principe même de la monarchie. Que faut-il à la monarchie? que, pendant les minorités, tout ce qui est dignités, hommage, manifestation publique, s'adresse à la personne du souverain; que tout ce qui est autorité, exercice réelle et efficace du pouvoir soit réuni à la personne investie de la régence.

La minorité, dans une monarchie, ce n'est pas la mort, ce n'est pas l'éclipse du monarque; il est inactif, il n'est pas absent. Il y a des devoirs qui s'adressent à lui, des droits qui résident en lui. Si cela n'était pas, vous verriez bientôt, dans les minorités, et surtout dans les minorités placées au milieu des révolutions, vous verriez bientôt disparaître la monarchie. Il faut que la royauté paraisse, dans toutes les occasions où elle peut paraître convenablement, où elle a, non une autorité pratique et réelle à exercer, mais des hommages à recevoir, soit des peuples, soit des étrangers.....

Après le discours de M. Guizot, la discussion se prolongea longtemps encore, et se termina par le rejet de l'amendement proposé. Aujourd'hui toutes les questions relatives aux affaires étrangères sont terminées; l'ensemble de l'adresse sera voté dans la séance du 27 ou du 28 au plus tard.

— La séance du 26 a été des plus orageuses. La question du recensement et un amendement de M. de Lestiboudois se trouvaient sur le tapis. Pendant long-temps, la discussion s'était tenue dans de justes limites, lorsque M. Dusollier est venu révéler un fait qui a soulevé un épouvantable tumulte. L'honorable député a annoncé que la commune de Notron, ayant donné un avis favorable au recensement, avait d'abord obtenu un secours de 500 fr. pour le bureau de bienfaisance, allocation qui lui avait été refusée aussitôt qu'on avait su que l'avis, loin d'être favorable, était contraire à cette opération.

Les réclamations les plus énergiques ont accueilli cette révélation; le président n'ayant pu parvenir à dominer le tumulte, a été forcé de se couvrir, et la séance reprise ensuite au milieu de l'agitation, a dû être remise au lendemain.

— Le grave procès qui vient de préoccuper si fortement l'opinion publique en France, a renouvelé contre le notariat, les préventions les plus fâcheuses. Dans ces circonstances, des notaires arrivés à Paris de tous les points de la France, viennent d'avoir entre eux une conférence, à la suite de laquelle ils ont présenté aux ministres un long

rapport, où ils demandent instamment de faire examiner par les chambres dans le plus bref délai, et les moyens d'amélioration qu'ils proposent et les sanctions pénales qu'ils croient utiles. Ils réclament une loi complète qui rassure la société, et retienne dans le sein du notariat les gens sages et honnêtes.

Londres, 26 *Janvier.* — Hier à 11 heures et demie, LL. MM. la Reine d'Angleterre le Roi de Prusse, et tous les augustes personnages invités à la cérémonie du baptême, se sont rendus processionnellement à la chapelle St. Georges. La Reine avait une magnifique robe de velours ponceau, ouverte par devant, un superbe diadême en diamants, des boucles d'oreilles et un collier également en diamants. Elle portait par dessus sa robe, le manteau de l'ordre de la Jarretière. Le prince Albert était revêtu du costume de chevalier de cet ordre. Le Roi de Prusse avait un uniforme écarlate, avec des épaulettes d'argent. Au moment où le cortège entra dans la chapelle St. Georges, l'orchestre exécuta la marche de »*Judas Machabée.*« Lorsque toutes les personnes invitées eurent pris place, le jeune prince de Galles fut apporté par la duchesse de Buccleugh, l'archevêque le prit dans ses bras et prononça les paroles sacramentelles: »Je te baptise, Albert Edouard, au nom du Père, du Fils et du St. Esprit.« Aussitôt après la cérémonie, qui ne dura qu'une demi heure, un chapitre de l'ordre de la Jarretière devait être tenu, et S. M. le Roi de Prusse qui, en sa qualité de descendant de Georges I, peut être admis dans l'ordre, sans qu'il y ait une vacance, devait en être nommé chevalier. Cette solennité sera suivie d'un déjeuner auquel deux cents personnes ont été invitées, déjeuner qui aura lieu dans la galerie de Van-dick et les salons contigus. La journée se terminera par un grand dîné qui réunira 100 convives. L'ambassadeur de France, le comte de St. Aulaire, et les ministres de Prusse, de Portugal, du Hanovre, de Saxe et de Belgique, y représenteront le corps diplomatique.

— Après demain S. M. le Roi de Prusse se propose de se rendre une seconde fois à Londres. On assure que ce souverain ne quittera point l'Angleterre avant le 3 Février, et qu'il assistera à l'ouverture du parlement, qui doit avoir lieu ce jour-là. Dimanche prochain, S. M. assistera au service divin dans la cathédrale de St. Paul. L'Evêque de Londres doit prêcher à cette occasion. Tous les musiciens et les chanteurs de la chapelle royale de St. James, ainsi que ceux de l'abbaye de Westminster, exécuteront de la musique d'église, pendant toute la durée du service.

— Le gouverneur de l'hôtel des invalides de Greenwich, a reçu l'ordre de tout préparer pour la réception de S. M. le Roi de Prusse, qui, accompagné de plusieurs membres de la famille royale d'Angleterre, doit venir visiter ce magnifique institut.

— Le mauvais état de la santé de lord Melbourne, ne lui a pas permis de se rendre à l'invitation de sa souveraine et d'assister à la cérémonie du baptême.

— On s'épuise en conjectures pour deviner les mesures financières auxquelles le cabinet Peel aura recours, afin de couvrir le déficit qui existe dans les revenus de l'Etat. L'embarras du ministère à cet égard, doit être d'autant plus grand, qu'il ne pourra guère proposer aucune contribution personnelle, vû que les impôts directs sont odieux au peuple anglais et que, dans la Grande Bretagne, il est plus facile de prélever un million de livres sterlings au moyen de taxes indirectes, que d'en réunir mille en les tirant directement de la poche des contribuables. On suppose généralement que Sir Robert Peel se décidera à faire rétablir l'impôt sur le sel, supprimé depuis une vingtaine d'années et qui rapportait au trésor 1,200,000 livres sterlings.

Amsterdam, 25 *Janvier.* — Le budget des colonies hollandaises dans les Indes Orientales pour l'année 1841, vient

d'être imprimé. Le revenu net de ces colonies est estimé à 93,160,148 florins d'Allemagne, les dépenses sont évaluées à 76,506,732 florins, de sorte que l'excédent des recettes sur les dépenses est de 16,663,416 florins.

MADRID, 18 *Janvier*. — Pendant qu'on discutait à la tribune française l'amendement de M. de Beaumont, la question des lettres de créance a été traitée d'une manière fort vive au sénat espagnol par M. Marliani, ancien consul général à Paris.

— Il ne faut pas croire, a dit M. de Marliani, que la difficulté soulevée par le cabinet français soit fortuite... Depuis Louis XIV, le gouvernement français a toujours suivi, à l'égard de la Péninsule, et au détriment des deux peuples, une politique toute dynastique. Si au lieu de risquer sa propre couronne, pour placer celle d'Espagne sur la tête du duc d'Anjou, Louis XIV eût accepté les Pays-Bas que lui offrait l'Autriche, et porté la frontière de la France sur le Rhin, bien des malheurs eussent été épargnés de part et d'autre. Napoléon fit la faute immense de ne pas répudier l'exemple du Grand-Roi. L'Espagne était l'alliée sincère de la France; armée, flotte, tout était à son service, quand l'Empereur se laissa séduire à l'idée de placer des princes de sa famille sur les trônes d'Espagne et de Naples. Cette politique dynastique fit perdre plus tard à la France tout ce qu'elle avait obtenu du côté du Rhin. Ainsi, deux fois, sous Louis XIV et sous Napoléon, l'orgueil mal entendu de la couronne a empêché les Français d'asseoir définitivement leur frontière du Nord....

La réponse de M. Gonzales, président du conseil, a été très-mesurée; il a fait observer que, dans une question si importante, il fallait prononcer sur les faits, non sur des intentions déduites de précédents historiques. Il n'existe aucune preuve, a-t-il dit, que la politique du gouvernement français ait pour but unique un mariage de famille. Dans tous les cas, lorsqu'il sera question de marier la Reine, le sénat peut être assuré que les intérêts généraux du pays seront seuls consultés. En ce qui concerne la correspondance relative à la remise des lettres de créance, M. Gonzales a déclaré, que, malgré l'impatience qu'il éprouvait de faire connaître toute sa conduite, le gouvernement ne croyait pas que le moment fût venu de produire ces documents. Il ne faut pas a-t-il dit, en terminant, *prendre l'alarme*, quoique la situation soit très-grave et très-délicate.

Du discours de Mr. Gonzales, il est permis de conclure, que le cabinet espagnol conserve quelque espoir d'arrangement. On dit en effet dans le monde diplomatique, que lord Aberdeen a proposé la transaction suivante: les lettres de créance seront remises *directement* au régent, mais en présence de la Reine.

Dans la séance du lendemain, les ministres se sont attachés à se disculper du reproche qui leur était adressé, de n'avoir pas pris toutes les mesures nécessaires pour prévenir le soulèvement d'octobre dernier. Le ministre de la guerre a essayé surtout de justifier l'ordonnance par laquelle Barcelone avait été déclarée en état de siége.

MESCELLANEA.

— Depuis plusieurs jours, on voit exposé dans le magasin de la Bienfaisance un tableau représentant une jeune fiancée. Au premier coup d'œil, il est facile de reconnaître que la jeune fille dont on a l'image sous les yeux, est allemande, tant le caractère germanique a été rendu avec vérité par l'artiste. C'est bien là, en effet le type de ces fraîches beautés allemandes, à la figure calme, naïve et un peu rêveuse.

Quelques parties de ce tableau nous ont paru traitées avec une rare perfection; les mains entre autres sont d'une grande pureté de dessin.

L'auteur du tableau de la Fiancée est Mlle B....nn, jeune élève de l'école de peinture de Dusseldorf.

— Voici les Numéros qui, au 59 tirage de la loterie classique (1 classe) ont gagné les principaux lots: 23,413: 5,000 r. a.; 23,961: 2,000 r. a.; 3977: 750 r. a.; 12,073, 16,603: 250 r. a.; 280, 6,324, 17,571, 22,451: 150 r. a.; 1858, 5,024, 6,457, 7,389, 7,489, 9,107, 13,142, 16,827, 21,497, 23,616, 23,981: 60 r. a.

Théâtre des Variétés. — Niedorostek; — Stosowny odwet.

Hier, dans la soirée, — 3 degrés de froid. — Ce matin, — 3.